



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

4127 - Subventions aux associations pour la prévention médico-sociale

Proposition d'attribution de subventions en faveur d'associations œuvrant dans le domaine de la prévention médico-sociale

Rapport n° CP/2016/491

Service gestionnaire :

G2-Actions de prévention sanitaire

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la prévention médico-sociale.

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions en faveur des associations ci-après et regroupées par thématiques.

I. PREVENTION, LUTTE CONTRE LA PRECARITE ET LES DIFFICULTES D'ACCES AUX SOINS

L'association Médecins du Monde soigne les populations les plus vulnérables qui n'ont pas accès aux soins. C'est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) de solidarité internationale dont l'action repose sur l'engagement de bénévoles et de volontaires (administrateurs, logisticiens, médecins, infirmiers, sages-femmes...).

Son financement s'appuie sur les subventions et la générosité du public.

L'activité de l'association se décline selon deux dispositifs.

1. Un centre d'Accueil, de Soins et d'Orientation (CASO)

Situé au centre-ville de Strasbourg, le centre accueille toutes personnes en situation de précarité et en difficultés d'accès aux soins et aux droits. Il propose des accueils avec entretien, des consultations médicales, des prises en charge, des orientations et un accompagnement.

L'équipe pluridisciplinaire (médecins, dentistes, infirmiers, psychologues, pharmaciens, assistantes sociales...) est composée de 2 salariés et environ 80 bénévoles sans lesquels l'exercice de la mission serait impossible.

En 2015, le CASO de Strasbourg a accueilli 1 190 patients dont 813 nouveaux et a réalisé 8 777 consultations.

2. Des Missions mobiles de soins de proximité

Une équipe de 15 bénévoles (médecins, infirmières, pharmaciens, chauffeurs) va à la rencontre de personnes totalement exclues du système sanitaire, tels les personnes sans-abri, les jeunes en errance, les populations vivant sur des terrains insalubres ou dans des bidonvilles; ceci au moyen de "maraudes".

En 2015, la mission "Sans Abri" a rencontré 2 061 personnes lors de 68 sorties et 417 personnes ont été orientées vers un hébergement d'urgence. Un partenariat est opérant avec les services des Actions de Prévention Sanitaire et de la Protection Maternelle et Infantile du Département pour les missions de prévention de la tuberculose, des infections sexuellement transmissibles, des hépatites et pour la couverture vaccinale avec une attention toute particulière pour les enfants en bas âge.

La mission "Bidonville" permet de réaliser sur place des consultations médicales et des vaccinations (77 enfants et 52 adultes en 2015) avec des orientations vers des consultations spécialisées et également de favoriser l'accès à la prévention et aux soins. La moyenne d'âge des populations rencontrées est de 23,1 ans et la majorité a moins de 20 ans.

Il est proposé de décider d'attribuer à l'association Médecins du Monde une subvention à hauteur de 7 296,00 € pour le CASO et de 1 680,00 € pour les Missions mobiles de soins de proximité, soit un total de 8 976,00 € pour l'exercice budgétaire 2016.

Ces propositions de subventions s'inscrivent dans le cadre des missions du Département dans les champs de la lutte contre la tuberculose et la couverture vaccinale. Médecins du Monde est en effet un partenaire de proximité indispensable à la réalisation de ces missions car il permet au Département d'intervenir auprès des publics en situation de grande précarité (SDF, ROMS,...).

II. PREVENTION DU SIDA ET DES HEPATITES

1. L'association AIDES

L'association poursuit son action de lutte contre l'épidémie du Sida, la prévention du VIH, des infections sexuellement transmissibles, et des hépatites, depuis 1987.

Les principaux axes d'intervention d'AIDES s'orientent vers des publics cibles tels que les homosexuels, les personnes originaires d'Afrique sub-saharienne.

Les actions menées consistent à développer la connaissance des publics sur les risques, à favoriser l'accès à un dépistage précoce, à faciliter un accès rapide à la prise en charge et aux soins, à accueillir, soutenir et accompagner les personnes diagnostiquées positives au VIH.

Pour l'ensemble de ces actions, AIDES est un partenaire du centre gratuit d'information de diagnostic et de dépistage du VIH, des hépatites et des infections sexuellement transmissibles (CeGIDD) du Département.

Il est proposé de décider d'attribuer à l'association AIDES une subvention à hauteur de 2 300,00 € pour l'exercice budgétaire 2016.

2. L'association SOS Hépatites Alsace

L'association poursuit son action de prévention en insistant particulièrement sur l'éducation thérapeutique des patients, le recours au dépistage et à la vaccination.

Son travail s'appuie sur une équipe de bénévoles et s'articule autour d'une permanence téléphonique, d'un accueil physique, de séances d'information (en milieu carcéral, auprès

des publics scolaires et des professionnels des secteurs médico-sociaux) et des actions de formation.

Elle participe très activement à de nombreuses manifestations auprès du grand public, en particulier lors de la journée mondiale contre l'hépatite (28 juillet) et la journée mondiale contre le SIDA (1^{er} décembre).

Cette association exerce une activité reconnue dans son champ de compétence et a mis en place des partenariats. Elle oriente de nombreux patients vers le CeGIDD du Département.

Il est proposé de décider d'attribuer à l'association SOS Hépatites Alsace une subvention à hauteur de 912,00 € pour l'exercice budgétaire 2016.

III. DON DU SANG

L'Union Départementale pour le don du sang bénévole du Bas-Rhin (UD 67) fédère les associations de don du sang bénévole au sein des groupements départementaux, coordonne leurs stratégies et organise la promotion du don du sang bénévole.

A ce jour, 125 associations et amicales sont fédérées et l'UD 67 apporte son assistance active à l'organisation des collectes et à l'élaboration des outils de communication.

Le Bas-Rhin enregistre une diminution d'environ 5 % des dons qui sont passés de 95 090 en 2014 à 90 597 en 2015.

En 2015, l'association estime le nombre de donneurs de sang à 34 845, en partant d'une moyenne de 2,6 dons par donneur et par an.

L'évènement « Le Parcours de la Vie » a été organisé cette année les 16 et 17 avril, reliant Wissembourg à Obernai. A cette occasion, l'UD 67 a célébré son 50^{ème} anniversaire.

Il est proposé de décider d'attribuer une subvention à l'Union Départementale pour le don du sang bénévole du Bas-Rhin à hauteur de 3 192,00 € pour l'exercice budgétaire 2016.

III. ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN FIN DE VIE

L'association Jusqu'à la Mort Accompagner la Vie (JALMALV) a pour objectif :

- d'accompagner les personnes en fin de vie en institution ou à domicile et les personnes en deuil (adultes adolescents et enfants),
- de soutenir les familles et les soignants,
- d'accompagner lors des soins palliatifs,
- de favoriser le fonctionnement de groupes d'entraide (80 personnes en 2015).

L'association compte à ce jour 202 adhérents et 73 bénévoles qui ont consacré l'année écoulée 16 640 heures à leur mission.

Il est proposé de décider d'attribuer une subvention à l'association JALMALV à hauteur de 576,00 € pour l'exercice budgétaire 2016.

L'attribution des présentes subventions se fonde sur :

- l'article L 1111-9 du Code Général des Collectivités territoriales relatif à l'exercice des compétences des collectivités,

- la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 relative au transfert de compétence en matière d'aide sociale et de santé

Dans les champs de la prévention de la tuberculose, de la lutte contre les Infections Sexuellement Transmissibles, du Sida et des Hépatites, et de la vaccination, le Département exerce ces missions par délégation de compétence de l'Etat et par convention conclue l'Etat et le Département le 14 juin 2005.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15227	65-6574-42	24 000,00 €	24 000,00 €	15 956,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions aux associations œuvrant dans le domaine médico-social pour un montant total de 15 956,00€ pour l'exercice budgétaire 2016 comme suit :

- une subvention de 8 976,00 € à l'association Médecins du Monde,
- une subvention de 2 300,00 € à l'association AIDES,
- une subvention de 912,00 € à l'association SOS Hépatites Alsace,
- une subvention de 3 192,00 € à l'Union Départementale pour le don du sang bénévole en Alsace,
- une subvention de 576,00 € à l'association Jusqu'à la Mort Accompagner la Vie.

Strasbourg, le 22/09/16

Le Président,



Frédéric BIERRY